



Direction Cadre de vie
Tel : 03 20 41 82 90
Email : cadredevie@mairie-hellemmes.fr

DEMANDE D'ARRETE POUR UN DEMENAGEMENT

La demande doit être formulée 15 jours minimum avant la date du déménagement. Pour obtenir des panneaux temporaires d'interdiction de stationner, veuillez prendre contact, après acceptation de votre demande, avec le service Logistique au 06 24 06 19 75 afin de convenir d'une date de retrait des panneaux.

Vous devez installer les panneaux sur place au plus tard 48h avant la date de début de l'interdiction de stationner et demander à la Police Municipale (03 20 49 56 66) de constater la pose dans ce même délai. Sans cela, aucun véhicule ne pourra être mis en fourrière en cas de non-respect de l'arrêté municipal.

DEMANDEUR(S) :

Nom, prénom

Adresse

TéléphoneE-mail

ENTREPRISE DE DEMENAGEMENT :

Nom

Adresse

TéléphoneE-mail

LIEU DU DEMENAGEMENT / EMMENAGEMENT :

Adresse

Distance à bloquer (ex : du n° au n°)

Date du déménagement / emménagement :

Heure du déménagement / emménagement :

N° d'immatriculation du véhicule (facultatif) :

Demande de panneaux de stationnement : Oui Non

A, le

Signature :